



**COMMUNE DE BESCAT  
(PYRENEES ATLANTIQUES)**

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

**PRESCRIPTIONS**

Projet de P.L.U. arrêté le 11/02/2022  
Enquête publique du 18/08/2022 au 19/09/2022  
P.L.U. approuvé le 14/04/2023

Pour ce dossier, la collectivité a été accompagnée par le groupement :



12, rue de l'église  
65 690 Angos  
☎ +33(0)9 65 00 57 23  
✉ [asup@asup-territoires.com](mailto:asup@asup-territoires.com)  
<https://asup-territoires.com>



**TERRITOIRE D'AVENIR ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**  
35bis, rue de Guindalos 64110 Jurançon  
tél. : +33(0)6 73 36 25 73  
mail : [amandine.raymond@tadd.fr](mailto:amandine.raymond@tadd.fr)  
SIRET 504 648 528 00033



**Pyrénées Cartographie**

3 Rue de la fontaine  
de Crastes - 65200 Asté

Tél : 05.62.91.46.86  
Mobile : 06.72.78.91.55  
[guillaume.arlandes@pyrcarto.fr](mailto:guillaume.arlandes@pyrcarto.fr)

<http://www.pyrcarto.com>

Pyrénées Cartographie

## PRESCRIPTIONS « SECTEUR PROTEGE EN RAISON DE LA RICHESSE DU SOL ET DU SOUS-SOL » (CODE CNIG : 19\_00)

### ELEMENTS CONCERNES

Repère plan de zonage	Code CNIG	Type	Parcelle cadastrale / Localisation
Car	19_00	Carrière	B864 (partie)

### CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE L151-34 2° DU CODE DE L'URBANISME

« Dans les zones U, AU, A et N les documents graphiques du règlement font apparaître, s'il y a lieu :

[...]

2° Les secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées ;

[...] »

### REGLES APPLICABLES

Dans tous les cas, le règlement de chaque zone reste applicable. En sus, les règles suivantes s'appliquent aux éléments concernés par les prescriptions.

#### UTILISATION DES SOLS ET DESTINATIONS DES CONSTRUCTIONS

Outre les installations et constructions autorisées en zone naturelle N, sont autorisées :

- les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles du sous-sol.